INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2012/C 87/02)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34329 (12/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	LOMBARDIA Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	REGIONE LOMBARDIA PIAZZA CITTA' DI LOMBARDIA WWW.REGIONE.LOMBARDIA.IT	
Titre de la mesure d'aide	PROGETTI INTEGRATI DI VALORIZZAZIONE DEI COMPRENSORI SCIISTICI	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Lr 9/1998, DGR 11240 del 10.2.2010, DGR 2931 del 25.1.2012	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.3.2012-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Autres activités liées au sport	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 7,30 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.regione.lombardia.it/cs/Satellite?c=Avviso&childpagename=HomeSPRL%2FWrapperAvvisiLayout&cid=1213497026773&p=1213497026773&packedargs=locale%3D1194453881584%26menu-to-render%3D1213314703409&pagename=HMSPRLWrapper&tipologia=AvvisodiRegione

---

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34374 (12/X)
État membre	Luxembourg
Numéro de référence de l'État membre	Ind. 110.19.02
Nom de la région (NUTS)	LUXEMBOURG (GRAND-DUCHE) Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur 19-21, boulevard Royal L-2914 Luxembourg http://www.eco.public.lu
Titre de la mesure d'aide	Régime d'aide régionale
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Loi du 15 juillet 2008 ayant pour objet: 1. le développement économique de certaines régions du pays; 2. la modification — de la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet 1. le développement et la diversification économiques, 2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie; — de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources r
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.9.2008-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME,grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 7,00 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal, Subvention directe, Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—

Régime d'aide	10 %	0 %
Aides aux petites entreprises nouvellement créées (art. 14)	25 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2008/0116/a116.pdf

---

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34383 (12/X)	
État membre	République tchèque	
Numéro de référence de l'État membre	MSMT-4357/2012-31	
Nom de la région (NUTS)	Czech Republic Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Ministerstvo školství, mládeže a tělovýchovy Karmelitská 7, P.O.Box 78, 118 12 Praha 1 http://www.msmt.cz/	
Titre de la mesure d'aide	ERC CZ	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Usnesení Vlády České republiky ze dne 7. prosince 2010 č. 885, k programu ERC CZ na podporu výzkumu, experimentálního vývoje a inovací Zákon č. 130/2002 Sb., o podpoře výzkumu, experimentálního vývoje a inovací z veřejných prostředků a o změně některých souvisejících zákonů (zákon o podpoře výzkumu, experimentálního vývoje a inovací), ve znění pozdějších předpisů (dále jen „Zákon")	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	25.1.2012-31.12.2019	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME,grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	CZK 75,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	20 %	0 %

Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.msmt.cz/file/19937

http://www.msmt.cz/vyzkum/erc-cz

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34388 (12/X)
État membre	Suède
Numéro de référence de l'État membre	N2012/552/MK
Nom de la région (NUTS)	UNDEFINED Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Transportstyrelsen SE-601 73 NORRKÖPING www.transportstyrelsen.se
Titre de la mesure d'aide	Supermiljöbilspremie
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Svensk författningssamling SFS 2011:1590 Förordning om supermiljöbilspremie
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.1.2012-31.12.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME,grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	SEK 70,00 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %

Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.19)	35 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.sweden.gov.se/sb/d/13166/a/19592

http://62.95.69.15/cgi-bin/thw?%24%7BHTML%7D=sfst_lst&%24%7BOOHTML%7D=sfst_dok&%24%7BSNHTML%7D=sfst_err&%24%7BBASE%7D=SFST&%24%7BTRIPSHOW%7D=format%3DTHW&BET=2011%3A1590%24

www.lagrummet.se/rattsinformation/alla/

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34407 (12/X)
État membre	Belgique
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	VLAAMS GEWEST Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Departement Landbouw en Visserij Afdeling Duurzame Landbouwontwikkeling Koning Albert II laan 35, bus 40 1030 Brussel www.vlaanderen.be/landbouw
Titre de la mesure d'aide	Subsidie aan het Coördinatiecentrum praktijkgericht onderzoek en voorlichting Biologische Teelt vzw voor de periode vanaf 1 april 2012 tot en met 31 december 2013
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Besluit van de Vlaamse Regering houdende toekenning van een subsidie aan het Coördinatiecentrum praktijkgericht onderzoek en voorlichting Biologische Teelt vzw voor de periode vanaf 1 april 2012 tot en met 31 december 2013 (zie bijlage)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.4.2012-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,20 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe

Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	100 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://lv.vlaanderen.be/nlapps/docs/default.asp?id=1914